
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 septembre 2006

Résolution: CE06 1561

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre, conformément au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, de la Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 4- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1062840024
/ld

Claude DAUPHIN

Vice-président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 19 septembre 2006